



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le quatrième (4<sup>e</sup>) jour d'août 2025 à compter de 19:30 heures, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau situé au 390 rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli.

**Membres du conseil présents**

Monsieur Normand Caron, Monsieur Jean-Pierre Lebel, Monsieur Stanley Bélanger, Madame Brigitte Caron, Madame Line Jacques, Madame Ginette Plante.

**Absence motivée**

Monsieur Anthony Hallé

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

Madame Renée Favreau directrice générale et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire.

Il a été résolu ce qui suit :

225-08-2025

**Adoption de la directive précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte;


CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

SIGNÉ :  Normand Caron, maire  
CONTRESIGNÉ : Renée Favreau directrice générale et greffière-trésorière adjointe

FAIT À SAINT-JEAN-PORT-JOLI CE SIXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2025.

VRAIE COPIE CONFORME

  
Renée Favreau directrice générale et greffière-trésorière adjointe